

Séance du 21 avril 2026 à 20h00
A l'Hôtel de Ville de Baulmes

Sous la Présidence de M. François Hutter l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025.
3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Liste des prochains préavis.
7. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine et vote.
8. Rapport de la commission des finances et de la commission chargée d'étudier le préavis n°33/2026 relatif à une demande de crédit complémentaire pour la transformation du bâtiment de la voirie et du local feu et vote.
9. Présentation ADNV par Mme Nadia Mettraux, Directrice générale : un outil pour la Commune et la région.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Appel de sortie.

Le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité

1. Appel d'entrée

Mme Ariane Vittet, secrétaire, procède à l'appel d'entrée : 44 conseillères et conseillers sont présents, 1 excusé, il s'agit de M. Alain Courvoisier.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025

M. le Président demande si quelqu'un désire la lecture complète ou partielle ou souhaite apporter des modifications à ce procès-verbal. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le Président passe au vote pour l'acceptation. Celui-ci est accepté tel que présenté. Il remercie la secrétaire pour sa rédaction.

3. Assermentation d'une nouvelle membre du Conseil communal

M. le Président demande à la nouvelle membre, Mme Loan Deriaz de venir devant le Bureau et procède à l'assermentation. Il demande à l'assemblée de se lever et fait lecture de la promesse légale. La nouvelle membre, à la lecture de son nom, a exprimé « je le promets ». Il la félicite pour son engagement.

4. Communications du Bureau

M. le Président fait part qu'il a reçu deux lettres anonymes. Si quelqu'un veut en prendre connaissance elles sont au bureau.

Il annonce que le prochain Conseil pour la nouvelle législature 2026-2031 sera le mercredi 10 juin à 19h30 et demande aux nouveaux chefs de groupe de venir au bureau à la fin de la séance.

Le prochain Conseil sera le vendredi 19 juin à 19h. à Grange Neuve.

Pour les membres du bureau, les prochaines votations seront le dimanche 14 juin.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic annonce qu'un rendez-vous avec Travys est prévu vendredi 24 avril pour parler du dossier de Six-Fontaines.

Concernant le BAO Bulletin des avis officiels les 13 Communes participantes souhaitent garder le bulletin sous sa forme actuelle, avec la mise en page et l'impression chez Sprint.

Nos employés Mme et M. Terrapon vont s'occuper du refuge des Rochettes en plus des heures d'ouverture de la déchetterie du lundi et du samedi.

Notre employé M. Gianfranco Sonzogni est toujours en arrêt maladie. Il va mieux, mais doit encore passer des examens. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

Pour donner suite à l'enquête publique du PACom du 7 février au 7 mars dernier, une seule opposition est parvenue de Patrimoine suisse. Deux déléguées vaudoises ont été reçues le 13 avril pour des questions de détails. Le 14 avril, nous avons reçu la synthèse de consultation des services et un rendez-vous est déjà pris avec la DGIP, un autre suivra avec la Conseillère d'Etat Mme Luisier et la DGTL, celle-ci affirmant que nous sommes hors procédure et que le dossier devait être recommencé à zéro.

Les conditions pour relever et déposer les clôtures des alpages ont eu lieu avec les amodiateurs et un accord a été trouvé, ce qui va permettre de diminuer les charges.

Les travaux pour changer le collecteur aux abords de la parcelle 620 et sécuriser la ferme de M. Jean-François Cachemaille sont terminés pour un montant de Frs 92'110,10 TTC et la somme de Frs 54'850.00 TTC sera facturé à la DGMR, pour leur participation à ces ouvrages.

Les travaux entrepris par Montanum et la DGAV, concernant les Alpages seront terminés cette semaine, dans les pâturages de Six-Fontaines, par la pose d'une citerne de 10 m³ à la sortie de la petite source sous le chemin des Esserts, l'installation de 3 bassins en-dessus du chemin de la gare et un bassin en-dessous de ce chemin.

La Municipalité a rencontré la Commission ad hoc pour la zone 30, afin de présenter le plan technique d'intention et les demandes de devis sont en cours. Au vu des délais, il demande au bureau de nommer de nouveaux Conseillers à la commission pour remplacer les trois sortants lors du prochain Conseil du 10 juin.

Concernant le Chalet Grange Neuve, Mme Camille Joseph a demandé une inspection du chalet le 27 janvier dernier. L'inspection a eu lieu le 17 avril avec M. Dumauthioz, inspecteur feu à l'ECA. Le rapport va suivre, mais nous savons déjà que des mesures devront être prises et nous avons d'ores et déjà rendez-vous avec cet inspecteur et la famille Joseph le 1er mai. Une inspection a été également faite au Chalet de la Combette. Le rapport suivra.

Les discussions se poursuivent avec la Commune de Ste-Croix et M. Sylvain Fasola, nouveau Chef de service de la jeunesse et de la cohésion sociale, ainsi que leur boursière Mme Virginie Marques, pour un transfert de tous les contrats du CVE au 1er août 2026, avec une garantie de maintien des salaires pendant une année. Une demande est en cours au Canton pour mettre sur pied un réseau pour les cinq Communes : Baulmes, Bullet, Mauborget, Ste-Croix et Vuiteboeuf, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

En séance de Municipalité, il a été décidé, au vu des importantes réparations à effectuer sur le tronçon route de la Montagne, Les Praz la Limasse, de maintenir la route de la forêt de la Limasse fermée, jusqu'à nouvel avis, en attendant les réparations des dégâts par la DGMR. Au vu de l'intensification du trafic, le haut de la rue des Carres Dessus aura des travaux comme l'an passé.

6. Liste des prochains préavis

M. le Syndic informe que les prochains préavis déposés seront :

Un préavis : réfection des infrastructures des dessertes agricoles. Dépôt - juin 2026

Un préavis : mise en place d'une zone 30 à l'intérieur du village. Dépôt - mai 2026

Un préavis : Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Dépôts - septembre 2026

Un préavis : Complément réfection rue des Jaquettes. Dépôt - août 2026

Un préavis : Gare de Six-Fontaines, participation aux infrastructures.

Un préavis : Sécurité aux abords de l'Hôtel-de-Ville (Cheminées).

Les commissions seront nommées par le bureau.

M. le Syndic propose de transmettre les préavis à tous les Conseillers et qu'une semaine après le bureau nomme la commission. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au bureau pour faire partie de la commission. La commission pour la mise en place d'une zone 30 sera complétée juste après le prochain Conseil du 10 juin.

7. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine et vote

M. le Président explique le déroulement et invite Mme Carmen Perusset à faire lecture du rapport jusqu'à la première observation.

Observation n° 1

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 2

La Cogest accepte la réponse.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

La parole n'est pas demandée. M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir :

1. D'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations et remarques formulées par la Commission.
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de plaine portant sur l'exercice 2025-2026.
3. De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

8. Rapports de la commission des finances et de la commission chargée d'étudier le préavis no 33/2026 relatif à une demande de crédit complémentaire pour la transformation du bâtiment de la voirie et du local feu et vote

M. le Président donne la parole à M. Gilles Clémence pour la lecture du rapport de la COFIN.

M. le Président donne la parole à M. Philippe Haldimann pour la lecture de son rapport.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Gérald Hurni transmet son mécontentement. Cela fait de nombreuses années que l'on sait que le toit prenait l'eau sur le local des pompiers et demande s'il est possible de se retourner contre l'architecte.

M. Le Syndic répond qu'effectivement au local des pompiers ça fait longtemps que ça coule et que l'isolation tombe. Les tuiles dates de 1912, 1914 et 1916, elles ont déjà bien tenu. On a toujours vu couler et l'isolation tomber. Les tuiles 1912, 1914, 1916 bien tenu. L'architecte fait une concession de frs 16'000.- sur ces honoraires, cela fait la moitié.

M. Patrick Tharin confirme qu'on était au courant que le toit était en mauvais état et qu'il coulait.

Mme Céline Buache soulève qu'il y a eu un gros défaut de communication, la plus-value a toujours été dès le départ, cela dépendait si le toit était refait ou pas. Il était mentionné dans le choix de départ sur le coût des travaux. Cela n'améliorera pas d'attaquer l'architecte. C'est le choix de la Municipalité.

M. Daniel Marguiraz confirme qu'il ne faut pas mettre la faute sur l'architecte, la responsabilité reste au choix de la Municipalité de l'époque.

Mme Céline Buache demande si la réduction des honoraires architectes est sur le montant de la base initiale.

M. le Syndic répond que c'est sur la totalité des honoraires de l'architecte.

Mme Fabienne Liechti répond que c'est sur les nouveaux frais d'honoraires de l'architecte.

M. Daniel Marguiraz explique que la réduction de frs 16'000.- (50%) est sur les honoraires supplémentaires de frs 32'000.- au total.

La parole n'est plus demandée. M. le Président, clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du préavis no 33/2026 à savoir :

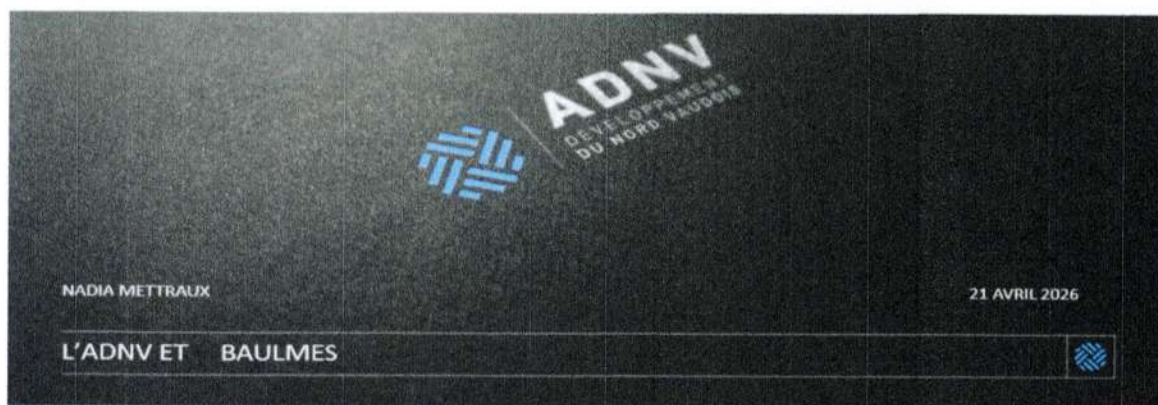
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux complémentaires du bâtiment de la voirie et du local du feu ;
- D'accorder le crédit nécessaire de frs 231'290.-. Le compte no 9143.39 est ouvert au bilan à cet effet ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours, en fonction des liquidités disponibles à l'échéance des fractures concernées.

Le préavis no 33/2026 est accepté à une large majorité (37 oui, 2 avis contraire et 5 abstentions).

M. le Syndic remercie l'assemblée et va organiser au plus vite les travaux complémentaires.

M. le Président suspend la séance avant de donner la parole à Mme Nadia Mettraux pour sa présentation de l'ADNV.

9. **Présentation ADNV par Mme Nadia Mettraux, Directrice générale : un outil pour la transformation du bâtiment de la voirie et du local feu et vote**



ORDRE DU JOUR

- C'est quoi un organisme régional tel que l'ADNV ?
- Qui est et que fait l'ADNV ?
- L'ADNVet Baulmes ?
- Divers

2

C'EST QUOI UN ORGANISME RÉGIONAL ?



codev
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



10 organismes régionaux sur l'ensemble du périmètre du Canton de Vaud

Reconnus et conventionnés avec le Conseil d'Etat vaudois

3 missions générales confiées dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE)

1. Animation et accompagnement du tissu économique régional
2. Appui aux projets
3. Mise en œuvre du SRGZA (Système régional de gestion des zones d'activités)

3

QUI EST ET QUE FAIT L'ADNV ? (1)

- Association fondée en 1969
- Intégration de l'insertion professionnelle en 1997
- Intégration du tourisme régional en 2007



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE



DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL CGPI

16 personnes pour 13.20 EPT

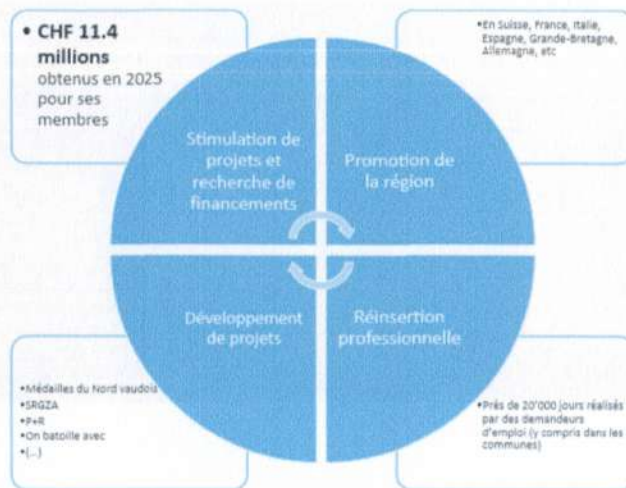
8 personnes pour 6 EPT

Financé par 70 communes, 430 entreprises et l'Etat de VD

Financé par l'Etat de VD

4

QUI EST ET QUE FAIT L'ADNV ?



5

L'ADNV et Baulmes

?

6

L'ADNV ET BAULMES ?



7

Valeur du travail réalisé (1^{er} échange, tournage, montage) : CHF 4'400

L'ADNV ET BAULMES ?



- Baulmes contribue à hauteur de **CHF 10'846/année** au budget de l'ADNV, soit **0.54%** du financement communal, soit environ **CHF 9.30/habitant**
- Récemment, ce que nous avons fait pour votre commune c'est :
 - L'étude P+R
 - Le PDRZA
 - La vidéo

Mais au-delà de cela, **la Commune ne sollicite pas l'ADNV !**

Et pourtant

L'ADNV ET BAULMES ?



- Autour de votre patrimoine bâti, historique et naturel, nous pourrions mettre en place les médailles des secrets du Nord vaudois que plusieurs communes ont déjà déployé !
- Obtenir des financements d'aménagement pour votre ZAR ou au travers d'un syndicat AF
- Obtenir des financements au travers des comités locaux ADNV qui sponsorisent des projets à hauteur de CHF 100'000 par année !
 - Commune d'Orbe pour la manifestation Orbe'Estivales : CHF 1'500
 - Commune de Concise pour l'install de boîtes de matériel d'été à la plage : CHF 1'500
 - Communes de Chavannes-le-Chêne pour la rénovation d'un couvert de zone pique-nique : CHF 2'000
 - Commune de Grandson pour le Festival de Rires et de Rêves : CHF 2'000
 - Commune de Vuiteboeuf pour l'organisation des festivités des 1000 ans : CHF 3'500
 - Commune de Sainte-Croix pour l'organisation d'une balade dans le village : CHF 2'500

Nombre de demandes par année NON limité !

L'ADNV ET BAULMES ?



Informez-vous !

Tous les deux mois, la commune reçoit l'info bleu et l'info rouge !

Ces documents sont publics, demandez à les recevoir !



L'ADNV ET BAULMES ?



En conclusion :

- Oui, CHF 10'000/an est une somme importante pour la Commune mais aussi pour l'ADNV!
- **Oui, vous pouvez « récupérer » partie, tout ou plus de votre investissement annuel pour autant que vous nous sollicitiez !**

11



M. le Président rouvre la séance et remercie Mme Nadia Mettraux pour sa présentation très intéressante et qui va susciter plusieurs réflexions au sein de la Municipalité et auprès des Conseillères et les Conseillers et que l'on va sûrement à l'avenir solliciter davantage l'ADNV.

10. Divers et propositions individuelles

M. le Président ouvre la parole.

M. Partrick Tharin demande où en est la réflexion pour le site internet et demande pourquoi l'écran à l'entrée de l'Hôtel de Ville ne fonctionne à nouveau plus. Est-ce que c'est possible de le réparer ?

M. le Syndic explique qu'il y a eu un changement dans le système informatique et qu'une modification dans le programme de gestion pour l'écran doit être apportée, car le programme actuel est désuet. Le nouveau système est très lourd et volumineux. Pour l'instant c'est difficile, voire impossible de travailler en séance de Municipalité avec les ordinateurs. Il va prendre contact avec Yverdon qui gère l'informatique afin de trouver une solution.

La Municipalité s'est entretenue avec des personnes pour un nouveau site internet et envisage d'en voir plusieurs. Le but est de pouvoir mettre un chiffre au budget cet automne.

M. Patrick Tharin dit qu'il existe une application « e-communes » où il y a beaucoup d'informations intéressantes.

M. le Syndic répond qu'ils ne sont pas sur cette application, mais qu'ils viennent de s'inscrire à un nouveau projet, porté par l'UCV et les communes, de créer une application sécurisée « macommuneenunclie » afin de mettre à disposition des documents sur internet. Une séance de préparation avec un grand nombre de commune vient d'avoir lieu.

M. Patrick Tharin présente son PowerPoint concernant le préavis no 28/2025 et remercie la Municipalité pour leur écoute et leur disponibilité.

Plan d'intention entre la Municipalité et le Conseil Communal

Préavis N° 28/25 retiré par la Municipalité début 2026

■ Membres de la commission :

Charlotte Jan - Gilles Deriaz - Domenico Giannini - Thierry Guignard - Patrick Tharin (rapporteur)

■ Dates des séances :

25.11.25 - 09.12.25 - 07.01.26 - 23.03.26

■ 25 novembre 2025 :

- ✓ Lecture
- ✓ Travail et modification du plan d'intention
- ✓ Accord sur le fond mais pas sur la forme

■ 9 décembre 2025 :

- ✓ Rencontre avec le Syndic
- ✓ Validation des modifications proposées sur le plan d'intention
- ✓ Retrait du préavis
- ✓ Acceptation de l'idée de tenter l'expérience

■ 7 janvier 2026 :

- ✓ Rencontre avec le Syndic
- ✓ Préparation du plan d'intention
- ✓ Préparation de la séance du 23 mars

► Plan d'intention -> projet remanié par la commission

1. Les points à traiter sont nommés : objet
2. Chaque objet est numéroté et garde son numéro jusqu'à ce qu'il disparaisse
3. Une liste des objets est déposée chaque année entre janvier et fin février
4. Le Conseil peut demander à porter un ou plusieurs objets à cette liste. Ils apparaîtront alors en bas de la liste et seront numérotés comme les autres
5. Un objet refusé une année peut être remis l'année suivante
6. Le groupe de travail et la Municipalité examinent la liste des objets déposée par la Municipalité
7. Le groupe de travail propose ou non de nouveaux objets et donne ses priorités sur les divers objets listés
8. Deux séances avec la Municipalité in corpore peuvent être consacrées par année à ce plan d'intention
9. À la suite de ces séances, les groupes s'organisent pour transmettre l'information à leurs membres. Le plan d'intention finalisé est ensuite communiqué à l'ensemble du Conseil par la Municipalité
10. Seule la Municipalité est habilitée à étudier les objets, le groupe de travail peut lui indiquer des pistes intéressantes à suivre
11. Pour un objet sensible ou si la nécessité est ressentie, des personnes ressources, au bénéfice de compétences particulières sur le domaine concerné, peuvent être sollicitées par la Municipalité pour des conseils dans l'élaboration du projet
12. Les objets sont mis par ordre de priorité pour la Municipalité avec les années d'action souhaitées
13. En cas de désaccord, la Municipalité entend, justifie son choix et décide

► Quelques exemples d'objets présentés le 23 mars

1. Cheminées de l'Hôtel de Ville
2. Développement du photovoltaïque sous gare
3. Vitesse sur la route de la montagne
4. Changement des tables à la salle des fêtes
5. Poursuite au séparatif dans le village
6. Collège des Aiguilles
7. Chemins AF
8. Reprise des plantations d'arbres
9. Accorder un droit de superficie sur le chalet de Praz Mincin
10. Piste vita, terminer le parcours handicap
11. Finaliser la zone 30
12. Clochers du village
13. ...

► Suite à donner?

1. Reprendre ce point au début de la prochaine législature
2. Trouver un appui au sein du Conseil
3. Expérimenter en sachant que ni la commission des finances, ni la commission de gestion ne sont remises en question.
4. Le règlement du Conseil ne sera également pas touché

M. Luc Pillevuit remercie M. Patrick Tharin pour sa présentation et trouve que c'est dommage que les préavis soient transmis par le bureau sans discussion. Il faudrait pouvoir prendre connaissance des préavis avant de nommer les commissions.

M. Patrick Tharin dit que l'idée de ce plan d'intention est d'améliorer la préparation. Cela devient de plus en plus difficile de faire partie des autorités dans l'exécutif ou le législatif quand on n'a pas de chef de service.

Mme Susanne Joseph demande comment on peut le mettre en place. Est-ce que le jour de l'assermentation les personnes pourraient donner leur profession et leurs compétences ?

M. Patrick Tharin dit qu'avec la protection des données, il ne sait pas s'il est possible de procéder de cette manière, mais que le jour de notre inscription sur la liste des élections les métiers ont été mentionnés. Il propose d'en parler au Conseil en septembre afin de tenter une ou deux années l'expérience avec le plan d'intention.

M. Le Syndic dit qu'il faut effectivement utiliser les compétences, mais qu'il a d'autres aspects aussi, et que tout le monde doit pouvoir faire partie d'une commission. Il faut accepter le principe de la démocratie. Si le prochain Conseil accepte le plan d'intention, il explique qu'en janvier, ils déposeront une liste d'objets avec des montants qui serait discutée une ou deux fois par 5 membres. Cela permettra à la Municipalité d'avoir un fil rouge pour se préparer en septembre pour le budget et si le plan d'intention apporte quelque chose, il sera reconduit ou amélioré.

M. Raphaël Buache explique que dans sa précédente commune les préavis étaient transmis 1 à 2 semaines avant le conseil et que les commissions étaient nommées lors du Conseil.

M. Louis Molnar rebondit sur ce que l'ADNV vient de proposer. Ils ont déjà préparé un dossier pour le parcours Vita et les demandes de dons. Concernant le sentier handicap, le comité de l'Association va être modifié et il va remettre à jour les besoins et faire des demandes de dons dès le mois juin afin de pouvoir finir ce sentier. M. Louis Molnar sera Président du Comité et M. Jaques-Yves Deriaz sera membre.

Mme Carmen Perrusset remercie le bureau pour la sortie du conseil et propose de l'organiser en début de législature afin de créer des liens. Elle a été surprise de savoir que l'accueil des nouveaux habitants et nouveaux citoyens s'est fait à Ste-Croix.

M. le Syndic explique qu'il y avait très peu de répondant dans les nouveaux citoyens ces dernières années. Les jeunes ont suivi leurs écoles à Ste-Croix, la Municipalité a trouvé intéressant de faire l'expérience. A Ste-Croix c'est une institution, cette soirée des nouveaux citoyens et elle est très dynamique. La Municipalité va réfléchir si on continue, car ça a aussi un coup élevé.

M. Gilles Deriaz demande s'il est possible de remettre le tableau noir durant la période où l'écran est inactif à l'Hôtel de Ville.

M. le Syndic dit en rigolant qu'on pourrait mettre des post-It sur l'écran ou des feutres pour écrire sur l'écran. Il va faire le nécessaire, mais si, d'ici 15 jours, l'écran ne fonctionne pas, ils vont trouver une autre solution pour donner les informations.

M. Gérald Hurni remercie la Municipalité et spécialement M. le Syndic de toutes les communications transmises au point 5 et de cette transparence.

Mme Céline Buache informe qu'il y a une insécurité routière à la sortie du village direction l'Abergement, 4 accidents impliquant un ou plusieurs véhicules. Il serait judicieux de tracer une ligne blanche entre les deux écuries des Deriaz.

M. le Syndic explique que c'est de la compétence de la DGMR et ils vont leur écrire un courrier dans ce sens.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

11. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie, 44 conseillères et conseillers sont présents et 1 absent.

M. le Président rappelle que les chefs de groupe sont priés de venir au bureau et lève l'assemblée à 21h55.

Le Président :


François Hutter

La Secrétaire :


Ariane Vittet